



Conseil d'administration

# BUDGET RECTIFICATIF 2/2014

CT/CA-040/2014/01FR

## SOMMAIRE

### I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

B. RECETTES

C. DÉPENSES

### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

### III. ÉTAT DES RECETTES 2014

### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2014

### ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

## I. INTRODUCTION

### A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article 34 de son règlement financier du 2 janvier 2014, le Centre de traduction a établi le présent budget rectificatif 2/2014. Celui-ci a pour principal objectif d'inclure les prévisions actualisées reçues de la part des clients ainsi que le résultat du réexamen de l'ensemble des postes de dépenses. En outre, une modification a été apportée aux réserves du Centre, plus précisément à la «réserve pour la stabilité des prix».

Les virements effectués au cours de l'exercice ont été inscrits au budget afin de présenter une affectation des ressources actualisée. Les virements sont inclus dans la colonne «Budget rectificatif 2/2014» de la section IV «État des dépenses 2014».

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

### B. RECETTES

Comme chaque année, le Centre a demandé à ses clients de mettre à jour leurs prévisions de budget pour l'exercice. Ces derniers ont, en outre, été invités à fonder leurs prévisions sur la proposition du Centre adressée au conseil d'administration de réduire les prix relatifs aux prestations de traduction et de modification des documents pour le second semestre de 2014, et les prix relatifs aux prestations de traduction des marques pour l'ensemble de l'exercice 2014. À la suite de ce réexamen et compte tenu des accords signés avec deux nouveaux clients, l'état des recettes comprend les modifications suivantes:

- Il résulte des prévisions actualisées des clients une augmentation de 3 806 800 EUR au titre 1 («Versements des agences, offices, institutions et organes») et une diminution de 344 100 EUR au titre 3 («Coopération interinstitutionnelle»). L'accroissement du total des recettes a été de 8,1 % et, comme d'habitude, la situation est très variable d'un client à l'autre. Pour 15 clients, l'on note une réduction d'au moins 20 %, tandis que huit clients ont indiqué une augmentation d'au moins 20 %. Pour les clients qui n'ont pas confirmé leurs prévisions et pour lesquels le montant déjà facturé est supérieur au budget initial, le budget rectificatif inclut le montant facturé. Pour tous les clients à l'exception de l'OHMI, les prévisions affichent une réduction de 1,6 million d'EUR, soit une diminution de 8,1 % par rapport au premier budget rectificatif.
- Le client du Centre le plus important, à savoir l'OHMI («Office de l'harmonisation dans le marché intérieur»), a fait part de prévisions à la hausse pour tous ses services, à l'exception de deux d'entre eux. Le poste budgétaire 1006, qui est celui des marques communautaires, a vu son montant passer de 15,9 millions d'EUR à près de 17,1 millions d'EUR. Cette hausse s'explique par le nombre plus élevé de pages de marques à traduire (475 279 pages au lieu de 396 066), ainsi que par la structure tarifaire applicable aux marques et à la réduction des prix telle qu'approuvée dans le cadre du premier budget rectificatif du Centre pour 2014. Pour tous les autres services, qui relèvent du poste 1005, le budget a été augmenté, passant de 7,3 millions d'EUR à près de 11,3 millions d'EUR. Au total, l'OHMI a indiqué un accroissement de ses prévisions correspondant à un montant de 5,06 millions d'EUR.
- Deux clients ont signé des accords avec le Centre, d'où la création de deux nouveaux postes budgétaires au titre 1.

1052	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	3 700 EUR
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.

Les recettes totales prévues pour 2014 s'élèvent à 56,3 millions d'EUR, répartis comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	43 564 300
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	2 794 300
4. Autres recettes	363 250
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	9 546 191

Le tableau ci-après présente le nombre total de pages et de listes de termes prévues pour 2014, ainsi qu'une prévision des recettes. Le volume de traductions prévu, en nombre de pages par client, est exposé à la section III («État des recettes 2014»).

	2014	Variation (%) entre le budget 2014 initial et budget rectificatif 2/2014
Nombre total de pages prévues*	769 429	12,8 %
Nombre total de listes de termes prévues**	429 839	207,9 %
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes	45 439 800***	7,6 %

\* Y compris 475 279 pages de marques communautaires.

\*\* Y compris les listes de termes et dessins ou modèles communautaires. 20 250 des termes sont des dessins ou modèles communautaires, et 369 591 sont d'autres termes provenant de l'OHMI.

\*\*\* Correspondant aux titres 1 et 3, à l'exception de la gestion des projets interinstitutionnels et des recettes perçues au titre des services d'hébergement. \*\* Y compris 1 477 300 EUR correspondant aux listes de termes de l'OHMI (n'incluant pas les dessins ou modèles communautaires).

## C. DÉPENSES

Le Centre a réexaminé les dépenses dans le budget pour 2014 et l'état des dépenses comprend les modifications suivantes:

- Une diminution de 987 270 EUR (soit - 3,9 %) des crédits alloués pour les dépenses au titre 1 («Personnel»). Il ressort de l'analyse des six premiers mois de l'exercice que le Centre employait moins de personnel qu'initialement prévu. En conséquence, le poste 1100 («Traitements de base») a fait l'objet d'une réduction de 711 900 EUR (- 4,9 %) et le poste 1101 («Allocations familiales») d'une diminution de 100 000 EUR (- 6,9 %). Un montant de 228 630 EUR, dégagé sur la réduction appliquée au poste «Traitement de base», a de fait été viré vers d'autres postes du même titre au cours de l'exercice. L'analyse budgétaire a par ailleurs montré que les paiements au titre de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident et au titre de la couverture du risque de chômage, ainsi que les contributions au régime de pensions

communautaires, avaient tous été beaucoup moins importants que prévu, sur la base des effectifs et des niveaux de contribution indiqués dans le statut. Le budget a par conséquent fait l'objet d'une réduction de 31 000 EUR au poste 1131 («Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident»), de 35 000 EUR au poste 1132 («Couverture du risque de chômage») et de 300 000 EUR au poste 1134 («Contribution au régime de pension communautaire»). À la suite de l'introduction du nouveau statut, les dépenses relatives aux frais de voyage pour le congé annuel ont diminué, ce qui a conduit à une diminution de 38 000 EUR du poste 1141.

- Une diminution de 17 900 EUR du chapitre 20 («Investissement immobilier»). L'examen du besoin de sécurité et de surveillance a montré que le budget correspondant (poste 2050) pouvait être réduit de 23 300 EUR. Le poste 2040 («Aménagement des locaux») a vu son enveloppe augmenter de 5 400 EUR, étant donné que les dépenses liées à l'hébergement des services de données que le Centre fournit à l'Agence ferroviaire européenne (AFE) n'ont pas pu être intégralement couvertes dans le budget initial. L'AFE versera au Centre le montant compensatoire permettant de couvrir l'intégralité des dépenses, et les recettes correspondantes seront inscrites au poste 1019.
- Une augmentation de 190 000 EUR du poste 2120 («Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes»). Ce montant sera destiné à un module additionnel de l'outil de budgétisation et à un outil de planification et de suivi stratégiques.
- Deux nouveaux postes budgétaires ont été créés au titre 2, afin de couvrir les nouveaux services fournis par des sociétés d'audit et d'évaluation ainsi que les services interinstitutionnels fournis par des institutions ou agences autres que la Commission. Le titre 2 a fait l'objet d'autres modifications mineures pour un montant total de – 4 000 EUR.

2350	Services d'audit et d'évaluation externes	25 000 EUR
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	2 000 EUR

- Une augmentation de 1 890 000 EUR du poste 3000 («Prestations de traduction externe»). Compte tenu des modifications de prévisions de clients, et tout particulièrement de l'accroissement indiqué par l'OHMI, il a été nécessaire de porter le budget prévu pour les prestations de traductions externes à 16 593 000 EUR.
- Une augmentation de 3 424 111 EUR du poste 10003 («Réserve pour la stabilité des prix»). Cette évolution s'explique par des prévisions de recettes plus élevées, la réduction budgétaire affectant le titre 1 et des besoins accrus au titre 3. Le montant total de la réserve est de 15,6 millions d'EUR.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Libellé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	43 564 300	3 806 800	39 757 500
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	2 794 300	-344 100	3 138 400
4	AUTRES RECETTES	363 250	0	363 250
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	9 546 191	1 095 241	8 450 950
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.
	TOTAL	56 268 041	4 557 941	51 710 100
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	24 255 930	-987 270	25 243 200
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	6 852 700	195 100	6 657 600
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	18 235 000	1 890 000	16 345 000
10	RÉSERVES	6 924 411	3 460 111	3 464 300
	TOTAL	56 268 041	4 557 941	51 710 100

### III. ÉTAT DES RECETTES 2014

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES				Les prévisions en termes de volume pour chaque client figurent dans la colonne «Commentaires». Si aucune précision n'est apportée, la prévision concerne la traduction/la révision/le contrôle rédactionnel/la modification de documents.
1 0	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES				
1 0 0	<i>Versements des agences, offices, institutions et organes</i>				Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
1 0 0 0	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	169 800	-130 200	300 000	1 858 pages
1 0 0 1	Fondation européenne pour la formation (ETF)	245 900	0	245 900	2 732 pages
1 0 0 2	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	330 000	-13 600	343 600	3 667 pages
1 0 0 3	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 568 000	-418 200	3 986 200	37 221 pages
1 0 0 4	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	729 000	28 700	700 300	8 100 pages
1 0 0 5	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	11 250 300	3 909 200	7 341 100	Documents: 94 911 pages; listes de termes: 369 321 termes; dessins ou modèles communautaires: 20 520 termes; contrôle rédactionnel: 17 616 pages.
1 0 0 6	Marques de l'OHMI	17 056 100	1 150 100	15 906 000	Marques communautaires: 475 279 pages.
1 0 0 7	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	120 000	0	120 000	1 333 pages
1 0 0 8	Office européen de police (Europol)	143 000	-36 000	179 000	1 487 pages
1 0 0 9	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	460 700	-140 000	600 700	5 156 pages
	<i>Total de l'article 1 0 0</i>	34 072 800	4 350 000	29 722 800	
1 0 1					

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
1 0 1 0	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	56 000	-14 900	70 900	595 pages
1 0 1 2	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	852 300	237 000	615 300	7 200 pages
1 0 1 4	Banque européenne d'investissement (BEI)	2 900	2 900	p.m.	32 pages
1 0 1 5	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	258 400	-138 000	396 400	2 610 pages
1 0 1 6	Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	180 000	175 000	5 000	2 000 pages
1 0 1 7	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	81 500	-131 500	213 000	917 pages
1 0 1 8	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	713 800	-686 200	1 400 000	7 931 pages
1 0 1 9	Agence ferroviaire européenne (AFE)	513 300	63 300	450 000	Documents: 5 000 pages. Ce montant comprend les recettes perçues au titre de l'hébergement et d'autres services dans le domaine de la continuité des opérations et des services de données.
	<i>Total de l'article 1 0 1</i>	2 658 200	-492 400	3 150 600	
<b>1 0 2</b>					
1 0 2 0	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	98 800	0	98 800	1 098 pages
1 0 2 1	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	43 600	-39 900	83 500	295 pages
1 0 2 2	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)	368 700	62 900	305 800	4 544 pages
1 0 2 3	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	669 400	70 200	599 200	7 519 pages
1 0 2 4	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	14 600	0	14 600	162 pages
1 0 2 5	Collège européen de police (CEPOL)	110 000	0	110 000	1 222 pages

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
1 0 2 6	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé et l'alimentation (Chafea)	86 500	0	86 500	961 pages
1 0 2 7	Agence du GNSS européen (GSA)	6 300	0	6 300	70 pages
1 0 2 8	Agence européenne de défense (AED)	5 000	0	5 000	56 pages
1 0 2 9	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 842 200	-643 700	2 485 900	Documents: 18 209 pages. Ce montant comprend les recettes liées au système informatique ECHA-term.
	<i>Total de l'article 1 0 2</i>	3 245 100	-550 500	3 795 600	
<b>1 0 3</b>					
1 0 3 0	Agence européenne de contrôle des pêches (AECF)	145 700	-14 300	160 000	1 403 pages
1 0 3 1	Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	50 000	0	50 000	556 pages
1 0 3 2	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	0	p.m.	
1 0 3 3	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	27 900	1 800	26 100	309 pages
1 0 3 4	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	34 900	0	34 900	144 pages
1 0 3 5	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	13 900	-12 000	25 900	144 pages
1 0 3 6	Agence exécutive pour la recherche (REA)	8 000	0	8 000	86 pages
1 0 3 7	Entreprise commune Clean Sky	48 400	-1 700	50 100	418 pages
1 0 3 8	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	114 200	-35 700	149 900	1 639 pages
1 0 3 9	Entreprise commune SESAR	32 100	0	32 100	357 pages
	<i>Total de l'article 1 0 3</i>	475 100	-61 900	537 000	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
<b>1 0 4</b>					
1 0 4 0	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	622 600	-127 000	749 600	7 649 pages
1 0 4 1	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	200	-10 500	10 700	2 pages
1 0 4 2	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI)	19 200	0	19 200	213 pages
1 0 4 3	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (FCH)	10 100	1 600	8 500	112 pages
1 0 4 4	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	4 000	4 000	0	44 pages.
1 0 4 5	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	448 800	0	448 800	4 987 pages
1 0 4 6	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	55 400	-30 700	86 100	515 pages
1 0 4 7	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	597 500	447 100	150 400	6 583 pages
1 0 4 8	Autorité bancaire européenne (ABE)	333 400	80 100	253 300	3 705 pages
1 0 4 9	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	491 200	115 000	376 200	6 622 pages
	<i>Total de l'article 1 0 4</i>	2 582 400	479 600	2 102 800	
<b>1 0 5</b>					
1 0 5 0	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	236 600	0	236 600	2 629 pages

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
1 0 5 1	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	290 400	78 300	212 100	3 346 pages
1 0 5 2	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	3 700	3 700		Documents: 42 pages. Ce nouveau poste budgétaire concerne un nouveau client, à savoir EC ECSEL, en remplacement des entreprises communes ENIAC et ARTEMIS.
1 0 5 3	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	0		Ce nouveau poste budgétaire concerne le client MAOC-N.
<i>Total de l'article 1 0 5</i>		530 700	82 000	448 700	
<b>TOTAL DU CHAPITRE 1 0</b>		<b>43 564 300</b>	<b>3 806 800</b>	<b>39 757 500</b>	
<b>Total du titre 1</b>		<b>43 564 300</b>	<b>3 806 800</b>	<b>39 757 500</b>	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION				
2 0	SUBVENTION DE LA COMMISSION				
2 0 0	<i>Subvention de la Commission</i>				Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2 0 0 0	Subvention de la Commission	p.m.	0	0	
<i>Total de l'article 2 0 0</i>		p.m.	0	0	
<b>TOTAL DU CHAPITRE 2 0</b>		<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total du titre 2</b>		<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				
3 0	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
<b>3 0 0</b>	<b>Coopération interinstitutionnelle</b>				Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
3 0 0 0	Commission européenne	1 367 300	56 900	1 310 400	Documents: 11 884 pages; listes de termes: 38 970 termes
3 0 0 1	Participation au comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	0	0	
3 0 0 2	Gestion des projets interinstitutionnels	657 400	0	657 400	
3 0 0 3	Parlement européen	p.m.	0	0	
3 0 0 4	Conseil de l'Union européenne	309 300	-165 500	474 800	4 400 pages
3 0 0 5	Cour des comptes européenne	30 000	0	30 000	333 pages
3 0 0 6	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	0	0	
3 0 0 7	Comité économique et social européen	p.m.	0	0	
3 0 0 8	Cour de justice de l'Union européenne	166 000	0	166 000	
	<i>Total de l'article 3 0 0</i>	2 530 000	-108 600	2 638 600	
<b>3 0 1</b>					
3 0 1 0	Banque centrale européenne	40 900	0	40 900	454 pages
3 0 1 1	Médiateur européen	223 400	-235 500	458 900	Documents: 2 652 pages; listes de termes: 1 028 termes
	<i>Total de l'article 3 0 1</i>	264 300	-235 500	499 800	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 3 0</b>	<b>2 794 300</b>	<b>-344 100</b>	<b>3 138 400</b>	
	<b>Total du titre 3</b>	<b>2 794 300</b>	<b>-344 100</b>	<b>3 138 400</b>	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
4	<b>AUTRES RECETTES</b>				
4 0	AUTRES RECETTES				
<b>4 0 0</b>	<b><i>Intérêts bancaires</i></b>				Cet article couvre les intérêts que le Centre percevra sur ses comptes bancaires.
4 0 0 0	Intérêts bancaires	120 000	0	120 000	
	<i>Total de l'article 4 0 0</i>	120 000	0	120 000	
<b>4 0 1</b>	<b><i>Remboursements divers</i></b>				Cet article concerne les remboursements divers (communications téléphoniques privées, etc.).
4 0 1 0	Remboursements divers	p.m.	0	p.m.	
	<i>Total de l'article 4 0 1</i>	p.m.	0	p.m.	
<b>4 0 2</b>	<b><i>Autres subventions</i></b>				
4 0 2 0	Subvention du gouvernement luxembourgeois	243 250	0	243 250	Cette subvention annuelle a été accordée par le gouvernement luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location du Centre.
	<i>Total de l'article 4 0 2</i>	243 250	0	243 250	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 4 0</b>	<b>363 250</b>	<b>0</b>	<b>363 250</b>	
	<b>Total du titre 4</b>	<b>363 250</b>	<b>0</b>	<b>363 250</b>	
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS				
5 0	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
5 0 0	<i>Excédent reporté de l'exercice précédent</i>				
5 0 0 0	Excédent reporté de l'exercice précédent	7 128 691	1 095 241	6 033 450	Excédent reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 20, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014. Cette augmentation s'explique par le fait que, dans le premier budget rectificatif, l'effet escompté des réductions de prix a été inclus dans ce poste. Les modifications de prix sont à présent intégrées dans les prévisions des clients et figurent aux titres 1 et 3. Le nouveau montant inscrit à ce poste correspond au montant inscrit dans les comptes définitifs pour 2013.
	<i>Total de l'article 5 0 0</i>	7 128 691	1 095 241	6 033 450	
5 0 1	<i>Virements à partir de réserves des exercices précédents</i>				
5 0 1 0	Virement de la «réserve pour les investissements exceptionnels»	937 000	0	937 000	Le virement de la «réserve pour les investissements exceptionnels», en 2014, correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses relatives au programme e-CdT».
5 0 1 5	Virement de la «réserve pour la stabilité des prix»	p.m.	0	p.m.	
5 0 1 6	Virement de la «réserve pour les frais de déménagement»	p.m.	0	p.m.	La «réserve pour les frais de déménagement», créée pour couvrir les dépenses liées au déménagement du Centre en 2013, a été utilisée en 2013.
5 0 1 7	Virement de la "réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige"	1 480 500	0	1 480 500	Ce poste budgétaire a été créé dans le premier budget rectificatif en vue d'inclure le virement provenant du poste «Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige» en 2014. Ce montant correspond à la réserve constituée pour faire face à l'effet des adaptations des rémunérations en litige sur les rémunérations des années 2011 à 2013. La réserve n'a pas dû être utilisée pour le paiement rétroactif de l'adaptation, et a désormais été totalement supprimée. Ce montant a été intégré aux recettes budgétaires du Centre en 2014.
	<i>Total de l'article 5 0 1</i>	2 417 500	0	2 417 500	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 5 0</b>	<b>9 546 191</b>	<b>1 095 241</b>	<b>8 450 950</b>	
	<b>Total du titre 5</b>	<b>9 546 191</b>	<b>1 095 241</b>	<b>8 450 950</b>	
6	REMBOURSEMENTS				
6 0	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
6 0 0	<i>Remboursements aux clients</i>				
6 0 0 0	Remboursements aux clients	p.m.	0	0	
	<i>Total de l'article 6 0 0</i>	p.m.	0	0	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 6 0</b>	p.m.	0	0	
	<b>Total du titre 6</b>	p.m.	0	0	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>56 268 041</b>	<b>4 557 941</b>	<b>51 710 100</b>	

## IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2014

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
<b>1</b>	<b>PERSONNEL</b>				
<b>11</b>	<b>PERSONNEL EN ACTIVITÉ</b>				
<b>110</b>	<i>Personnel en activité</i>				
1 1 0 0	Traitements de base	13 900 000	-711 900	14 611 900	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1 1 0 1	Allocations familiales	1 340 800	-100 000	1 440 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 259 200	0	2 259 200	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1 1 0 3	Indemnités de secrétariat	23 100	0	23 100	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1er mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
	<i>Total de l'article 110</i>	17 523 100	-811 900	18 335 000	
<b>111</b>	<i>Agents auxiliaires et agents locaux</i>				
1 1 1 3	Stagiaires	15 600	2 000	13 600	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1 1 1 5	Agents contractuels	1 212 600	180 000	1 032 600	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
	<i>Total de l'article 111</i>	1 228 200	182 000	1 046 200	
<b>112</b>	<b><i>Perfectionnement professionnel du personnel</i></b>				
1 1 2 0	Perfectionnement professionnel du personnel	182 600	0	182 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
	<i>Total de l'article 112</i>	182 600	0	182 600	
<b>113</b>	<b><i>Cotisations patronales à la sécurité sociale</i></b>				
1 1 3 0	Couverture des risques maladie	496 900	0	496 900	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1 1 3 1	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	81 500	-31 000	112 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1 1 3 2	Couverture du risque de chômage	115 000	-35 000	150 000	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1 1 3 3	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	0	p.m.	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1 1 3 4	Contribution au régime des pensions communautaires	3 271 000	-300 000	3 571 000	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire. Le budget a été révisé compte tenu de la réduction du taux de contribution, du nombre d'agents et des versements effectués durant la première partie de l'exercice.
	<i>Total de l'article 113</i>	3 964 400	-366 000	4 330 400	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
114	<i>Allocations et indemnités diverses</i>				
1 1 4 0	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 000	0	1 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour cinq enfants d'agents dont le pays d'origine n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1 1 4 1	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	256 000	-38 000	294 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine. Cette diminution est la conséquence de modifications apportées au statut.
1 1 4 3	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
	<i>Total de l'article 114</i>	257 000	-38 000	295 000	
115	<i>Heures supplémentaires</i>				
1 1 5 0	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et les agents temporaires des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
	<i>Total de l'article 115</i>	p.m.	0	p.m.	
117	<i>Prestations d'appoint</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
1 1 7 1	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	0	p.m.	Rétribution des interprètes free-lance engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1 1 7 5	Intérimaires	328 230	31 630	296 600	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
	<i>Total de l'article 117</i>	328 230	31 630	296 600	
<b>118</b>	<b><i>Frais divers de recrutement et de mutation du personnel</i></b>				
1 1 8 0	Frais divers de recrutement du personnel	51 000	0	51 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1 1 8 1	Frais de voyage	10 900	0	10 900	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	62 200	0	62 200	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1 1 8 3	Frais de déménagement	30 700	0	30 700	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	119 200	0	119 200	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
	<i>Total de l'article 118</i>	274 000	0	274 000	
<b>119</b>	<b><i>Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations</i></b>				
1 1 9 0	Coefficients correcteurs	2 500	0	2 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
	<i>Total de l'article 119</i>	2 500	0	2 500	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 11</b>	<b>23 760 030</b>	<b>-1 002 270</b>	<b>24 762 300</b>	
<b>13</b>	<b>MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>				
<b>130</b>	<b><i>Missions et déplacements</i></b>				
1 3 0 0	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	72 400	0	72 400	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
	<i>Total de l'article 130</i>	72 400	0	72 400	
<b>131</b>	<b><i>Missions et déplacements liés aux formations</i></b>				
1 3 1 0	Frais de mission liés aux formations	35 000	0	35 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
	<i>Total de l'article 131</i>	35 000	0	35 000	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 13</b>	<b>107 400</b>	<b>0</b>	<b>107 400</b>	
14	<b>INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL</b>				
140	<i>Infrastructure à caractère socio-médical</i>				
1 4 0 0	Restaurants et cantines	p.m.	0	p.m.	
	<i>Total de l'article 140</i>	p.m.	0	p.m.	
141	<i>Service médical</i>				
1 4 1 0	Service médical	53 000	0	53 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
	<i>Total de l'article 141</i>	53 000	0	53 000	
142	<i>Autres dépenses</i>				
1 4 2 0	Autres interventions	227 500	15 000	212 500	Participation au comité des activités sociales. La prévision repose sur celle de l'Office Infrastructures et logistique (OIL) de la Commission.
1 4 2 1	Relations sociales	14 000	0	14 000	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
	<i>Total de l'article 142</i>	241 500	15 000	226 500	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 14</b>	<b>294 500</b>	<b>15 000</b>	<b>279 500</b>	
15	<b>MOBILITÉ</b>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
152	<i>Mobilité</i>				
1 5 2 0	Mobilité du personnel	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1 5 2 1	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
	<i>Total de l'article 152</i>	p.m.	0	p.m.	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 15</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	
16	SERVICES SOCIAUX				
160	<i>Service social</i>				
1 6 0 0	Secours extraordinaires	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un agent, à un ancien agent ou à des ayants droit d'un agent décédé, se trouvant dans une situation difficile.
	<i>Total de l'article 160</i>	p.m.	0	p.m.	
162	<i>Autres dépenses</i>				
1 6 2 0	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
	<i>Total de l'article 162</i>	p.m.	0	p.m.	
163	<i>Centre de la petite enfance</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
1 6 3 0	Centre de la petite enfance	91 000	0	91 000	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière du Centre aux frais de garde d'enfants du personnel du Centre placés dans des crèches non gérées par la Commission. Prévisions pour 2014 soumises par le Parlement européen.
	<i>Total de l'article 163</i>	91 000	0	91 000	
<b>164</b>	<b><i>Aide complémentaire aux handicapés</i></b>				
1 6 4 0	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	0	1 000	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
	<i>Total de l'article 164</i>	1 000	0	1 000	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 16</b>	<b>92 000</b>	<b>0</b>	<b>92 000</b>	
<b>17</b>	<b>RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION</b>				
<b>170</b>	<b><i>Réception et représentation</i></b>				
1 7 0 0	Frais de réception et de représentation	2 000	0	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
	<i>Total de l'article 170</i>	2 000	0	2 000	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 17</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>2 000</b>	
<b>19</b>	<b>PENSIONS</b>				
<b>190</b>	<b><i>Pensions</i></b>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
1 9 0 0	Pensions et allocations de départ	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
	<i>Total de l'article 190</i>	p.m.	0	p.m.	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 19</b>	p.m.	0	p.m.	
	<b>Total du titre 1</b>	<b>24 255 930</b>	<b>-987 270</b>	<b>25 243 200</b>	
<b>2</b>	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES				
200	<i>Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires</i>				
2 0 0 0	Location d'immeubles et frais accessoires	1 824 000	0	1 824 000	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
	<i>Total de l'article 200</i>	1 824 000	0	1 824 000	
201	<i>Assurances</i>				
2 0 1 0	Assurances	12 900	0	12 900	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
	<i>Total de l'article 201</i>	12 900	0	12 900	
202	<i>Eau, gaz, électricité et chauffage</i>				
2 0 2 0	Eau, gaz, électricité et chauffage	208 600	0	208 600	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
	<i>Total de l'article 202</i>	208 600	0	208 600	
<b>203</b>	<b>Nettoyage et entretien</b>				
2 0 3 0	Nettoyage et entretien	219 400	0	219 400	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
	<i>Total de l'article 203</i>	219 400	0	219 400	
<b>204</b>	<b>Aménagement des locaux</b>				
2 0 4 0	Aménagement des locaux	81 400	5 400	76 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparations dans l'immeuble. Cette augmentation est destinée à couvrir une partie des dépenses liées à l'hébergement du service de données de l'Agence ferroviaire européenne, pour lesquelles le Centre percevra des recettes inscrites au poste budgétaire 1019.
	<i>Total de l'article 204</i>	81 400	5 400	76 000	
<b>205</b>	<b>Sécurité et surveillance des immeubles</b>				
2 0 5 0	Sécurité et surveillance des immeubles	184 900	-23 300	208 200	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
	<i>Total de l'article 205</i>	184 900	-23 300	208 200	
<b>206</b>	<b>Acquisition de biens immobiliers</b>				
2 0 6 0	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
	<i>Total de l'article 206</i>	p.m.	0	p.m.	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
208	<i>Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles</i>				
2 0 8 0	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobiliers.
	<i>Total de l'article 208</i>	p.m.	0	p.m.	
209	<i>Autres dépenses</i>				
2 0 9 0	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que les consommations (eau, gaz et électricité), l'entretien, les taxes communales et les frais accessoires.
	<i>Total de l'article 209</i>	p.m.	0	p.m.	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 20</b>	<b>2 531 200</b>	<b>-17 900</b>	<b>2 549 100</b>	
21	<b>INFORMATIQUE</b>				
210	<i>Informatique</i>				
2 1 0 0	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 440 000	0	1 440 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les photocopieuses et les imprimantes sont également inscrits à ce poste.
	<i>Total de l'article 210</i>	1 440 000	0	1 440 000	
212					
2 1 2 0	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes.	1 470 000	190 000	1 280 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.). L'augmentation est nécessaire pour permettre la mise en place d'un module supplémentaire relatif à l'outil de budgétisation et pour développer un outil de planification et de suivi stratégiques.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
	<i>Total de l'article 212</i>	1 470 000	190 000	1 280 000	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 21</b>	<b>2 910 000</b>	<b>190 000</b>	<b>2 720 000</b>	
<b>22</b>	<b>BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>				
<b>220</b>	<i>Installations techniques et matériel bureautique</i>				
2 2 0 0	Premier équipement	p.m.	0	p.m.	Ce poste budgétaire ne sera pas utilisé à partir de 2014.
2 2 0 3	Entretien, utilisation et réparation	p.m.	0	p.m.	Ce poste budgétaire ne sera pas utilisé à partir de 2014.
2 2 0 4	Matériel bureautique	17 500	0	17 500	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique électronique et d'installations techniques, à l'exclusion de matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses. Les crédits prévus pour 2014 sont destinés au remplacement d'anciens projecteurs, écrans, etc.
	<i>Total de l'article 220</i>	17 500	0	17 500	
<b>221</b>	<i>Mobilier</i>				
2 2 1 0	Premier équipement	33 000	0	33 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.. Les crédits prévus pour 2014 sont destinés à l'achat de matériel pour une salle de réunion et au remplacement de certains éléments de mobilier de bureau.
2 2 1 1	Remplacement	p.m.	0	p.m.	Ce poste budgétaire ne sera pas utilisé à partir de 2014.
2 2 1 2	Entretien, utilisation et réparation	p.m.	0	p.m.	Ce poste budgétaire ne sera pas utilisé à partir de 2014.
	<i>Total de l'article 221</i>	33 000	0	33 000	
<b>223</b>	<i>Parc automobile</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
2 2 3 0	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2 2 3 2	Location de véhicules	23 500	-4 000	27 500	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2 2 3 3	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	10 500	0	10 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
	<i>Total de l'article 223</i>	34 000	-4 000	38 000	
<b>225</b>	<b><i>Dépenses de documentation et de bibliothèque</i></b>				
2 2 5 0	Fonds de bibliothèque, achats de livres	22 000	0	22 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, d'autres services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2 2 5 2	Abonnements aux journaux et périodiques	p.m.	0	p.m.	Ce poste budgétaire ne sera pas utilisé à partir de 2014.
2 2 5 3	Dictionnaires pour traducteurs	p.m.	0	p.m.	Ce poste budgétaire ne sera pas utilisé à partir de 2014.
2 2 5 5	Outils de documentation, de traduction et multilingues	600 000	0	600 000	Ce crédit vise à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique. En 2014, le montant est destiné à la création de bases de données de mémoires de traduction fiables et de haute qualité.
	<i>Total de l'article 225</i>	622 000	0	622 000	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 22</b>	<b>706 500</b>	<b>-4 000</b>	<b>710 500</b>	
23	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>				
230	<i>Papeterie et fournitures de bureau</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
2 3 0 0	Papeterie et fournitures de bureau	25 200	0	25 200	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
	<i>Total de l'article 230</i>	25 200	0	25 200	
<b>232</b>	<b><i>Dépenses financières</i></b>				
2 3 2 0	Frais bancaires	4 500	0	4 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunication interbancaire.
2 3 2 1	Pertes de change	p.m.	0	p.m.	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
	<i>Total de l'article 232</i>	4 500	0	4 500	
<b>233</b>	<b><i>Frais juridiques</i></b>				
2 3 3 0	Frais juridiques	15 000	5 000	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
	<i>Total de l'article 233</i>	15 000	5 000	10 000	
<b>234</b>	<b><i>Dommages et intérêts</i></b>				
2 3 4 0	Dommages et intérêts	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
	<i>Total de l'article 234</i>	p.m.	0	p.m.	
<b>235</b>	<b><i>Autres dépenses de fonctionnement</i></b>				
2 3 5 0	Assurances diverses	15 100	0	15 100	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2 3 5 2	Frais divers de réunions internes	4 000	0	4 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
2 3 5 3	Déménagement des services	6 000	0	6 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.
2 3 5 9	Autres dépenses	1 200	0	1 200	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
	<i>Total de l'article 235</i>	26 300	0	26 300	
<b>236</b>	<b><i>Services d'audit et d'évaluation externes</i></b>				
2 3 6 0	Services d'audit et d'évaluation externes	25 000	25 000		Ce nouveau poste budgétaire vise à couvrir les services d'audit et d'évaluation fournis au Centre par des entités externes. Les audits précédents ont été réalisés par la Cour des comptes européenne.
	<i>Total de l'article 236</i>	25 000	25 000		
<b>239</b>	<b><i>Prestations entre institutions</i></b>				
2 3 9 0	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2 3 9 1	Travaux d'interprétation	p.m.	-6 000	6 000	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE. Un montant de 6 000 EUR avait été prévu pour l'organisation d'un séminaire à l'intention des traducteurs externes, mais celui-ci s'est tenu sans service d'interprétation.
2 3 9 2	Services d'assistance administrative de la Commission	148 400	0	148 400	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre de traduction.
2 3 9 3	Publications	25 000	0	25 000	Ce crédit est destiné à couvrir, principalement, les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication et de promotion du Centre.
2 3 9 4	Diffusion	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses afférentes à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2 3 9 5	Autres services fournis par des institutions et des agences	2 000	2 000		Ce nouveau poste budgétaire est destiné à couvrir les services fournis au Centre par des institutions et des agences, tels que des services fournis dans le cadre de la coordination inter-agences.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
	<i>Total de l'article 239</i>	180 400	-4 000	184 400	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 23</b>	<b>276 400</b>	<b>26 000</b>	<b>250 400</b>	
<b>24</b>	<b>AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>				
<b>240</b>	<b><i>Affranchissement</i></b>				
2 4 0 0	Affranchissement de correspondance et frais de port	34 800	-5 000	39 800	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
	<i>Total de l'article 240</i>	34 800	-5 000	39 800	
<b>241</b>	<b><i>Télécommunications</i></b>				
2 4 1 0	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	192 000	0	192 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
	<i>Total de l'article 241</i>	192 000	0	192 000	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 24</b>	<b>226 800</b>	<b>-5 000</b>	<b>231 800</b>	
<b>25</b>	<b>FRAIS DE RÉUNIONS</b>				
<b>250</b>	<b><i>Frais de réunions et de convocations</i></b>				
2 5 0 0	Réunions et convocations en général	10 000	0	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
	<i>Total de l'article 250</i>	10 000	0	10 000	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
255	<i>Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions</i>				
2 5 5 0	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	0	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante. Les réunions organisées en 2014 comprennent une conférence à l'intention des contractants externes dans le domaine des services de traduction ainsi qu'une réunion du réseau des points de contact pour la traduction auprès des clients.
	<i>Total de l'article 255</i>	20 000	0	20 000	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 25</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	
26	<b>GOUVERNANCE DU CENTRE</b>				
260	<i>Frais de réunions et de convocations</i>				
2 6 0 0	Réunions du conseil d'administration	24 000	-6 000	30 000	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
	<i>Total de l'article 260</i>	24 000	-6 000	30 000	
261	<i>Organisation des réunions du conseil d'administration</i>				
2 6 1 0	Organisation des réunions du conseil d'administration	4 500	0	4 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration..
	<i>Total de l'article 261</i>	4 500	0	4 500	
265	<i>Travaux d'interprétation</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
2 6 5 0	Travaux d'interprétation	106 300	0	106 300	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'Union européenne, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
	<i>Total de l'article 265</i>	106 300	0	106 300	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 26</b>	<b>134 800</b>	<b>-6 000</b>	<b>140 800</b>	
27	<b>INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION</b>				
270	<i>Consultations, études et enquêtes de caractère limité</i>				
2 7 0 0	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	37 000	12 000	25 000	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
	<i>Total de l'article 270</i>	37 000	12 000	25 000	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 27</b>	<b>37 000</b>	<b>12 000</b>	<b>25 000</b>	
	<b>Total du titre 2</b>	<b>6 852 700</b>	<b>195 100</b>	<b>6 657 600</b>	
3	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>				
30	<b>PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE</b>				
300	<i>Prestations de traduction externe</i>				
3 0 0 0	Prestations de traduction externe	16 593 000	1 890 000	14 703 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires de services externes dans le domaine linguistique, à savoir la traduction de documents et de marques communautaires, la révision et la modification de traductions et le contrôle rédactionnel linguistique d'originaux, ainsi que les travaux de terminologie, la traduction et la révision de listes de termes. Cette augmentation est nécessaire eu égard aux prévisions actualisées communiquées par les clients.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
	<i>Total de l'article 300</i>	16 593 000	1 890 000	14 703 000	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 30</b>	<b>16 593 000</b>	<b>1 890 000</b>	<b>14 703 000</b>	
<b>31</b>	<b>DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>				
<i>310</i>	<i>Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle</i>				
3 1 0 0	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	705 000	0	705 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique.
	<i>Total de l'article 310</i>	705 000	0	705 000	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 31</b>	<b>705 000</b>	<b>0</b>	<b>705 000</b>	
<b>32</b>	<b>DÉPENSES LIEES AU PROGRAMME E-CDT</b>				Ce chapitre, créé pour le budget 2014, comprend les crédits pour les dépenses relatives au programme e-CdT, virés de la «réserve pour les investissements exceptionnels» - en particulier la dotation réalisée en 2011 - au poste 5010.
<i>320</i>	<i>Dépenses liées au programme e-Cdt</i>				
3 2 0 0	Frais de mission et autres dépenses de personnel relatifs au programme e-CdT	3 000	0	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme e-CdT.
3 2 0 1	Dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme e-Cdt	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme e-CdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3 2 0 2	Dépenses relatives au matériel et aux logiciels liés au programme e-CdT	209 000	0	209 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel et aux logiciels relatifs au programme e-CdT.
3 2 0 3	Conseils dans le domaine informatique se rapportant au programme e-Cdt	720 000	0	720 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme e-CdT.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
	<i>Total de l'article 320</i>	937 000	0	937 000	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 32</b>	<b>937 000</b>	<b>0</b>	<b>937 000</b>	
	<b>Total du titre 3</b>	<b>18 235 000</b>	<b>1 890 000</b>	<b>16 345 000</b>	
<b>10</b>	<b>RÉSERVES</b>				
<b>100</b>	<b>CRÉDITS PROVISIONNELS</b>				
<b>1000</b>	<i>Crédits provisionnels</i>				
1 0 0 0 3	Réserve pour la stabilité des prix	6 924 411	3 460 111	3 464 300	Réserve constituée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Le montant total de la réserve est de 15 629 552 EUR.
1 0 0 0 4	Réserve pour le fonds permanent de préfinancement	p.m.	0	p.m.	Réserve destinée à la création du fonds permanent de préfinancement visé à l'article 67bis du règlement financier du Centre de traduction. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice. Le montant total de la réserve est de 16 529 466 EUR.
1 0 0 0 5	Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige	p.m.	0	p.m.	À la suite de la décision du Parlement et du Conseil relative aux adaptations des rémunérations en litige pour 2011 et 2012, il n'est pas nécessaire de constituer une réserve pour faire face aux effets sur les rémunérations de l'année 2014. L'intégralité de la réserve a été supprimée dans le premier budget rectificatif 2014 du Centre.
1 0 0 0 6	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	0	p.m.	Aucun crédit n'a été affecté en 2014 pour couvrir les investissements exceptionnels.. Le montant total de la réserve est de 2 993 258 EUR, compte tenu de la consommation du poste 5010.
1 0 0 0 7	Réserve pour les frais de déménagement	p.m.	0	p.m.	Cette réserve a été créée en 2012 afin de couvrir les dépenses relatives au déménagement du Centre en 2013. Elle a été intégralement consommée en 2013.
	<i>Total de l'article 1000</i>	6 924 411	3 460 111	3 464 300	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 100</b>	<b>6 924 411</b>	<b>3 460 111</b>	<b>3 464 300</b>	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Nouveau montant 2014	Budget rectificatif 2/2014	Budget rectificatif 1/2014	Commentaires
	Total du titre 10	6 924 411	3 460 111	3 464 300	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>56 268 041</b>	<b>4 557 941</b>	<b>51 710 100</b>	

## ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Aucune modification n'a été apportée au tableau des effectifs en 2014. Il figure dans le deuxième budget rectificatif à titre indicatif.

Groupes de fonctions et grades	2012		2013		2014	
	Pourvus au 31.12.2012		Autorisés dans le cadre du budget		Autorisés dans le cadre du budget	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	1	0	1
AD 14	1	1	1	0	1	0
AD 13	0	0	0	0	0	0
AD 12	5	3	8	3	10	4
AD 11	10	8	9	9	9	8
AD 10	8	6	10	5	8	6
AD 9	2	6	2	10	3	11
AD 8	4	8	4	8	8	7
AD 7	8	20	7	23	2	24
AD 6	1	11	4	17	4	19
AD 5	3	27	0	17	0	12
<b>TOTAL AD</b>	<b>42</b>	<b>90</b>	<b>45</b>	<b>93</b>	<b>45</b>	<b>92</b>
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	0	1	0	1	1	1
AST 8	5	0	5	0	4	0
AST 7	1	3	2	3	2	3
AST 6	3	2	2	2	2	2
AST 5	1	4	2	9	2	12
AST 4	4	11	3	12	3	14
AST 3	3	21	2	18	0	13
AST 2	0	4	0	6	0	7
AST 1	0	4	0	1	0	0
<b>TOTAL AST</b>	<b>17</b>	<b>50</b>	<b>16</b>	<b>52</b>	<b>14</b>	<b>52</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>140</b>	<b>61</b>	<b>145</b>	<b>59</b>	<b>144</b>
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>199</b>		<b>206</b>		<b>203</b>	